

Commission livre et lecture publique

Jeudi 11 février 2010

Cité de l'architecture et du patrimoine, 75016 PARIS

COMPTE – RENDU

Présents :

Pascale Bonin, Gérard Chambon, Simone Faulhaber, Marie-Thérèse François-Poncet, Karine Gloanec-Maurin, Françoise Gourbeyre, Véronique Guyonnaud, Alain Rouxel

- **1 - Organisation du travail de la commission**

Alain Rouxel : Dans beaucoup de villes, il y a une méconnaissance du secteur de la lecture publique par les élus. La lecture publique est souvent considérée comme quelque chose qui marche tout seul – comme une routine – alors que ce secteur, bien au contraire, concerne tous les **enjeux culturels de demain**. Nous sommes à un **moment crucial** : la révolution numérique bouscule tout particulièrement **les politiques de la lecture publique**. Il nous faut populariser l'idée que les élus doivent **y travailler de manière active**. Cela peut être **un des objectifs** de la Commission.

De nombreux adhérents souhaitent faire partie de la Commission. Elle compte **25 inscrits**, ce qui constitue un réseau de base important (espérons que nous mobiliserons encore davantage de monde par la suite...). Les personnes intéressées sont, en majorité, **des élus**, avec une grosse minorité de professionnels – ce qui comporte quelques risques. Car sur le principe, c'est à nous d'inviter les professionnels.

L'idée de base du fonctionnement est la suivante : **2 réunions par an** (ou 3, si l'actualité l'exige). Sinon, pour ce qui est des **décisions**, on fonctionnera **dans le cadre du Bureau**. Ou bien **par Internet**.

Accord des présents

- **2 - Grandes orientations du travail de la Commission**

Alain Rouxel : Comment allons-nous travailler au sein de cette Commission ? Plusieurs **sujets urgents** se présentent : **le numérique, le droit d'auteur, la loi Lang sur le prix unique du livre** (qui doit être modernisée face à l'arrivée imminente du livre numérique et à l'impact de la distribution en ligne – les distributeurs, comme Amazon.com, ont obtenu le droit de ne pas faire payer les frais de port, ce qui les met en situation favorable dans la concurrence avec les librairies classiques). Il y a également **la question du droit d'auteur** (dans le cadre des bibliothèques) pour la musique et le cinéma.

La question de la loi Lang sera l'objet s'il n'est pas trop tard d'un rendez-vous avec Hervé Gaymard.

Un autre volet de nos travaux s'articule autour de **la filière du livre**. Il y a là question du **label LIR** (Librairie indépendante de référence), un projet, inspiré des cinémas "art et essai", très intéressant mais coûteux pour les collectivités, ainsi que celle de l'évolution nécessaire du fonctionnement et des missions des bibliothèques. Certains, en effet, pensent que c'est fini. Nous sommes certes à un

tournant... Mais il y a des possibilités de développement très important du rôle des bibliothèques. Il faut que nous y réfléchissions. Les **bibliothèques** sont des **lieux de culture** mais aussi **d'information, de formation et d'auto-formation**. Par ailleurs, elles contribuent fortement à générer du **lien social**.

Marie-Thérèse François-Poncet : La bibliothèque de Limoges, par exemple, est un centre de vie extraordinaire ! Il y a là un schéma très différent du schéma classique des bibliothèques – celui d'un véritable service public. C'est la **gratuité** totale. Et elle est ouverte **le dimanche et le soir**, ce qui permet un vrai accueil de la population. D'où vient ce succès ? Des horaires d'ouverture ? Il faut que nous explorions cela...

Gérard Chambon : À Choisy-le-Roi, on a aussi réaffirmé, politiquement, que la défense du livre et de la lecture publique est un enjeu fondamental. Parallèlement, nous avons travaillé à **l'élargissement des horaires d'ouverture**, notamment en "nocturne" – jusqu'à 19 heures. Ce n'est pas énorme, mais cela représente déjà 12 heures d'ouverture supplémentaires (sur quatre sites). Il y a aussi des **animations**, des débats (un, par exemple, sur le "créationnisme", qui a attiré 120 personnes).

Alain Rouxel : Autre question, plus circonscrite, celle des conservateurs d'Etat. Cela concerne 75 villes. Nous y reviendrons. Et puis celle de **l'évaluation**, ce qui aussi à voir avec la manière dont les bibliothèques vont évoluer et prendre en charge la presse, les médias, Internet, etc. Est également posée la question du **personnel qualifié** (et, de ce point de vue, l'élargissement des horaires d'ouverture est liée à la question de la **formation du personnel** : qui assurera l'ouverture les dimanches et les soirs ?)

Lors d'un séminaire à l'École supérieure nationale des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB) à Lyon, on m'a demandé ce que pensait la FNCC de l'ouverture le dimanche... À titre personnel, j'ai répondu que, dans les centres-villes, on a constaté que le dimanche était le jour le plus fréquenté..., que c'était le jour du public familial et des publics qui viennent de loin... C'est ainsi, avec aussi les ouvertures en nocturne, qu'on peut faire des bibliothèques de vrais lieux de vie, des outils du lien social.

Après un débat où interviennent notamment *Marie-Thérèse François-Poncet, Alain Rouxel, Gérard Chambon et Pascale Bonin*,

Marie-Thérèse François-Poncet fait une proposition : On devrait faire une enquête auprès des élus inscrits à la commission sur leurs questions, leurs attentes... Il faudrait leur demander quels sont les quatre ou cinq points qui leur posent question en matière de lecture publique ou de politique du livre, les sujets sur lesquels ils aimeraient que nous réfléchissions, que nous travaillions...

Décision est prise de faire cette enquête.

- **3 - Projets à mettre en œuvre**

Alain Rouxel : Nous allons donc mettre en œuvre le projet d'enquête auprès des élus inscrits à la Commission. Il faudrait aussi que le Centre de formation de la FNCC organise **une session sur la lecture publique**.

À envisager également, **un séminaire de réflexion** qui regrouperait 30 à 50 élus, avec des intervenants. Que ce soit un lieu de débat, non pas un colloque.

Simone Faulhaber : Ce pourrait être le thème d'un CA...

Karine Gloanec-Maurin : Oui. Peut-être de celui qui aura lieu à Saint-Brieuc.

Françoise Gourbeyre : Je voudrais vous proposer d'organiser cela la veille de La Fête du Livre, à Saint-Etienne, le 22 octobre. A cette date, aussi, la Cité du Design aura juste été inaugurée...

Le principe est accepté. À confirmer.

Pour le séminaire ou plus généralement pour le travail de la commission, les présents proposent plusieurs pistes de travail :

- Le travail avec les libraires et les éditeurs (*Gérard Chambon et Françoise Gourbeyre*)
- Une réflexion sur la transversalité (*Pascale Bonin*)
- Une rencontre avec l'ENACT (École Nationale d'Application des Cadres Territoriaux) de Nancy dont les responsables souhaitent travailler avec la FNCC sur la réforme des métiers des bibliothèques et sur les relations élus-bibliothécaires (*Marie-Thérèse François-Poncet*)

Alain Rouxel résume le débat :

Toutes ces pistes valident donc ce qui a été proposé au Bureau de janvier:

Donc **trois volets** pour notre travail :

- + Autour du **numérique**
- + Autour de la **filière du livre**
- + Autour de l'**évolution des bibliothèques**

Ces trois grandes orientations se recoupent bien sûr plus ou moins largement.

Accord des présents

4 - Les dossiers en cours

Alain Rouxel : Voici les principaux dossiers en cours :

+ Les Conservateurs d'état en Bibliothèques classées

.... (ici, voir le compte-rendu de la mission des Inspecteurs d'État pour la Direction du livre et de la lecture et le rapport Renoult).... Nous avons eu une réunion très intéressante avec sept fonctionnaires membres du cabinet, DLL, Inspection générale). Aujourd'hui, l'État va envoyer des "binômes" (un inspecteur général + quelqu'un de la DLL) de ville en ville – ils iront d'abord à Lyon, puis à Grenoble – pour voir quelles bibliothèques ont des projets nécessitant la présence de conservateurs d'Etat. Une des difficultés de ce dossier tient à ce que ces conservateurs sont souvent directeurs des bibliothèques : on ne peut pas les supprimer, mais il reste le problème de leur faire accepter d'être placés sous autorité municipale... L'idée, à terme, est d'aller vers une situation où les directeurs ne seraient pas des conservateurs d'Etat. Quant à la position de la FNCC, elle a insisté à insister pour que le système de détachement de conservateurs d'Etat (y compris sur des postes de direction) soit maintenu pour les petites villes.

Un **groupe de pilotage** est prévu auquel la FNCC sera invitée aux côtés de l'AMF et de l'AMGVF.

+ Rencontre avec Serge Lagauche

Nous avons eu une rencontre avec Serge Lagauche, sénateur et membre du Conseil du livre. Il est très attaché à la **défense du droit d'auteur**.

+ Loi Création et internet

Pour ce qui est de la loi “Création et Internet”, la décision a été prise en Bureau de **soutenir la proposition d’amendement de l’IABD** (Interassociation archivistes, bibliothécaires, documentalistes) pour clarifier dans la loi la possibilité de mettre en consultation des copies d’œuvres protégées. Une **Lettre de la Présidente de la FNCC** va être envoyée à tous les députés. L’AMF va être informée.

Accord des présents

+ **Suppression de « Lire en Fête »**

Plusieurs élus nous ont fait connaître leur **mécontentement** concernant la suppression de cette manifestation en 2009. Tout particulièrement notre collègue d’Oppède (Vaucluse) qui s’est inscrit à notre commission et a fait connaître son point de vue (Lecture est donnée).

Il faudrait donc regretter officiellement le fait que la manifestation “Lire en fête” soit annulée cette année et repoussée en mars 2010 (c’est-à-dire en même temps que la Semaine de la langue française, le Printemps des poètes et le Salon du livre).

Proposition est faite d’un **courrier à la Ministre**, signé par la Présidente.

Accord des présents

+ **Rencontres prévues avec Hervé Gaymard et Nicolas Georges**

Des rencontres ont été proposées par Hervé Gaymard, Membre du Conseil du Livre (chargé d’un rapport sur **l’adaptation de la Loi Lang au contexte numérique**) et Nicolas Georges, Directeur-adjoint de la DLL (sur la **mise en place d’outils communs état-régions d’observation et d’évaluation des politiques publiques en faveur du livre et de la lecture**).

Selon une information donnée en Bureau, il semble difficile désormais de rencontrer Hervé Gaymard. Proposition a été faite d’une expression par courrier... Mais nous n’avons pas assez travaillé la question et qui plus est nous n’en avons pas débattu en Bureau.

En ce qui concerne la seconde question : elle s’inscrit tout à fait dans notre travail engagé sur l’évaluation. Nous allons confirmer une demande de rendez-vous.

+ **Rencontre avec Benoît Yvert et la Direction du Livre et de la Lecture**

Il est proposé de demander une **rencontre avec Benoît Yvert et Nicolas Georges** (respectivement directeur et directeur adjoint de la Direction du Livre et de la Lecture – DLL - et du Centre national du Livre – CNL), au plus tôt en juin ou au plus tard au début de l’automne.

Accord des présents

5 - État de nos relations :

+ **Avec les autres associations d’Élus et de Collectivités**

Il faudrait que la présidente de la FNCC évoque **le volet de la lecture publique** – surtout les questions des filières, de l’observation et de l’adaptation au numérique – lors de ses rencontres avec les autres associations d’élus (AMF, ADF, ARF, AMGVF).

Il y a aussi **la question du label LIR**, et de savoir si les conditions d’obtention d’un tel label seront larges ou, au contraire, très restrictives et fermées. Il semble préférable que soit adopté un

label large, pas trop haut de gamme. A l'instar de ce qui se pratique pour les salles "art et essai". Et il ne faudrait pas que les critères soient les mêmes selon les lieux, en ville ou à la campagne (ici, Vincent Rouillon se propose de transmettre à la Commission les critères, très précis, proposés par Antoine Gallimard dans son rapport sur les librairies indépendantes).

Le document sera transmis avec le Compte-rendu

+ Avec les associations de professionnels

Le travail avec les associations de bibliothécaires est indispensable. Il faudrait en particulier organiser rapidement une rencontre avec l'IABD.

Accord des présents

6 - Prochaine réunion de la Commission livre et lecture publique

Proposition est faite de retenir le mois de septembre.

Accord des présents

*

En guise de conclusion :

Pour répondre à l'interrogation de *Véronique Guyonnaud* à propos de l'absence des élus inscrits... Le temps de la commission est un temps fort, un temps de discussion d'un certain nombre de questions avec les élus présents. Après, il y a le temps de l'information.

Karine Gloanec-Maurin : Oui. Je crois qu'il faut distinguer le temps fort du moment de la commission et de l'action de ses responsables et celui de l'information plus large. Ce sont là les deux facettes du travail des commissions – leurs réunions ne sont pas seulement un moment de rencontre...

Compte-rendu mis en forme par Simone Faulhaber et Alain Rouxel sur la base de la synthèse rédigée par Vincent Rouillon, le 10 mars 2009